

L'équipe du Chez-Nous de Mercier-Est souhaite informer les membres des nouvelles dispositions qui touchent la rentrée automnale.

Voici les sujets qui seront abordés dans cette édition spéciale de votre bulletin :

1. Processus d'inscription aux activités et aux cours
2. Renouvellement de la carte de membre
3. Changement de statut des artisanes du Chez-Nous
4. Ouvertures des salles

1. Processus d'inscription aux activités et aux cours

Depuis quelques années, le processus d'inscription soulève des insatisfactions chez les nouveaux membres. L'équipe et le Conseil d'administration partagent cette préoccupation récurrente.

Ainsi, plusieurs discussions ont tenté de bien identifier les irritants et de proposer une alternative à la situation actuelle. Le Conseil d'administration s'est penché récemment sur le processus d'inscription dans l'intérêt de tous les membres, nouveaux et anciens.

Nous savons que certains membres craignent de ne pas pouvoir s'inscrire à leur activité sachant qu'il n'y aura aucune préinscription à l'automne. Pour le moment, il n'y a que le Qi Gong qui suscite plus d'intérêt et qui entraîne plus d'inscriptions que la capacité réelle de l'activité. C'est pourquoi nous avons ouvert une nouvelle classe afin d'accueillir tous les membres désireux de s'y inscrire, comme annoncé à la dernière assemblée annuelle des membres. Voici donc quelques renseignements utiles pour les inscriptions de la rentrée automnale :

- Le livret d'information contenant la programmation des cours et des activités pour la session d'automne sera disponible dès le lundi 21 août 2017.
- Cet automne, les inscriptions seront ouvertes à tous les membres, nouveaux ou anciens. Il n'y aura pas de préinscriptions.
- Les inscriptions se dérouleront les 29, 30 et 31 août entre 9 h et 12 h et de 13 h à 15 h 30. Afin d'éviter les files d'attente, vous disposez de trois jours pour vous inscrire.
- Entrez par la salle 114 de l'extérieur il y aura des ballons pour vous indiquer l'endroit.
- Il n'est pas nécessaire d'arriver tôt le premier matin, puisque peu importe le moment d'inscription, tous les membres pourront s'inscrire aux activités et aux cours.
- Si toutefois le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil de l'activité ou du cours choisi, le nombre d'inscriptions excédentaires sera retiré au hasard. Les membres dont les noms seront retirés auront priorité à l'activité lors des sessions suivantes, si des places se libèrent, et pourront bénéficier de 10 % de rabais pour l'inscription à une activité de même prix pour la session d'automne.

Priorité d'inscription aux activités et aux cours

Le privilège de se réinscrire en priorité à ses activités et à ses cours est d'un an si le membre est inscrit à l'automne. Ainsi, le membre qui désire poursuivre ses activités et ses cours aux sessions d'hiver, de printemps et d'été, profitera du privilège de s'inscrire en priorité aux mêmes activités et cours jusqu'à l'automne suivant.

2. Renouvellement de la carte de membre

- Le renouvellement de la carte de membre commence dès le 1^{er} août 2017.
- Renouvelez votre carte de membre avant les inscriptions du 29, 30 et 31 août 2017!
- Adressez-vous au secrétariat.
- Coût : 12 \$

3. Changement de statut des artisanes du Chez-Nous

Au cours des ans, les activités artisanales se sont développées au gré des subventions et des initiatives des membres du centre. Certains membres du crochet, du tricot, des cartes de souhaits et des bijoux bénéficient de certains privilèges habituellement octroyés aux bénévoles, mais sans avoir officiellement le statut de bénévoles. Certaines activités d'artisanat versent leurs excédents budgétaires au Chez-Nous de Mercier-Est alors que d'autres disposent des surplus budgétaires d'autres façons. Le comité de travail sur la politique des bénévoles et le CA du centre ont identifié un manque d'uniformité et une apparence d'iniquité quant au statut des artisanes. Dans le but d'uniformiser la pratique des activités artisanales, à compter de l'automne :

- Seules les responsables des activités artisanales bénéficieront du statut de bénévoles avec les avantages qui s'ensuivent.
- Afin d'encourager la participation, toutes les artisanes inscrites auront droit à une boisson gratuite soit un café ou un jus, la journée même de leur activité.

De plus, afin d'avoir un fonctionnement équitable pour tous les groupes en ce qui concerne les budgets des activités artisanales et par le fait même d'ajouter un volet d'implication communautaire à la pratique artisanale, voici ce qu'a adopté le CA :

- À chaque fin d'année financière, chaque responsable d'une activité artisanale et la coordonnatrice des activités détermineront le montant requis pour l'achat du matériel nécessaire pour l'année à venir. Le solde du budget sera versé au centre pour soutenir ses activités.

Cette nouvelle approche financière s'adresse au tricot, au crochet, aux bijoux et aux cartes de souhaits et inclut également la bibliothèque.

4. Ouverture des salles

Nous avons remarqué que parfois l'installation des salles commence plus tôt que prévu. Les salles ouvrent à 13 h lorsqu'il y a une activité. C'est à partir de 13 h que les membres peuvent commencer à placer les tables et chaises.

Si toutefois, vous souhaitez discuter de ces nouvelles dispositions, n'hésitez pas à en discuter avec les membres de l'équipe.

Merci de votre collaboration